

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 113

19 janvier 2009

### SOMMAIRE

Albion 1 S.à r.l. ....	5424	Melp S.A. ....	5423
Albion 3 S.à r.l. ....	5380	NOVOPHALT OVERSEAS, Société Anonyme ....	5401
Albion Holdco S.à r.l. ....	5423	O - Line S.à r.l. ....	5389
Almeida S.A. ....	5403	OME Investment Acquisition S.C.A. ....	5403
Arlington International S.à r.l. ....	5416	Opéra Finance International S.A. ....	5402
Automobiles Origer S.à r.l. ....	5421	Opera Finance S.A. ....	5402
BCD Travel Luxembourg S.A. ....	5402	PALLINGHURST INVESTOR CONSORTIUM (Lux) S.à r.l. ....	5382
Bookless Developments S.A. ....	5422	Redmond Consulting S.A. ....	5418
Capivent S.A. ....	5381	Resultatsystem Internationell ....	5417
Chanteloup Holding S.A. ....	5381	Rosa S.A. ....	5380
Cisco Systems Luxembourg S.à r.l. ....	5379	Samorfin S.A. ....	5416
CONVIS Herdbuch Service Elevage et Génétique ....	5418	SBRE RR Resi Prop S.à r.l. ....	5424
Covit Home S.A. ....	5422	SBRE RR Retail 2 S.à r.l. ....	5424
Daum Investments International S.A. ....	5381	Smart-Travel Group S.A. ....	5419
Dorset Investments S.A. ....	5421	Socafam & Cie ....	5418
Elocap Lux S.A. ....	5397	Takeoff Luxco 1 Sàrl ....	5378
Holding Patrimoniale Hirsch S.à r.l. ....	5419	Takeoff Luxco 1 Sàrl ....	5378
Horizon Santé Finance et Management S.A. ....	5395	Taylor Wimpey (Luxembourg) 2006 S.à.r.l. ....	5419
Imayou S.A., SPF ....	5395	Taylor Wimpey (Luxembourg) Investments No.2 S.à.r.l. ....	5391
Immovent ....	5380	Taylor Wimpey (Luxembourg) Investments No.2 S.à.r.l. ....	5391
Incarose ....	5380	Taylor Wimpey (Luxembourg) Investments No.2 S.à.r.l. ....	5391
InfoMed S.A. ....	5395	Taylor Wimpey (Luxembourg) Investments No.2 S.à.r.l. ....	5391
Interassurances Pauly & Lamby et Associés S.à r.l. ....	5419	TechnoMarine S.A, Succursale de Luxembourg ....	5422
Jaccar Holdings ....	5392	Travel Ring International ....	5418
Jofut S.à r.l. ....	5417	Valamdara S.A. ....	5398
Jofut S.à r.l. ....	5417	Van Dijck ....	5379
K'FE S.à r.l. ....	5420	Wind Acquisition S.à r.l. ....	5378
Koukab S.A. ....	5420	Zatra SA ....	5415
Lanchester S.A. ....	5402		
Medical Foncier S.A. ....	5397		
Medical Foncier S.A. ....	5395		

**Takeoff Luxco 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 250.475,00.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 114.541.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 30 juin 2008 entre SR TECHNICS HOLDCO II Ltd Co et Monsieur Josef Stoll, il résulte que:

- SR TECHNICS HOLDCO II Ltd Co immatriculée 0201034171-2 auprès du Registre de Commerce du Canton de Zürich, domiciliée Flughafenstrasse, CH-8058 Zürich-Flughafen, en Suisse détient

235 parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 25,00 chacune,

64 parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 25,00 chacune.

- Monsieur Josef Stoll né le 8 juin 1961 à Monheim, en Allemagne, domicilié 43 Obermoosbergstrasse, 9100 Herisau, en Allemagne, ne détient plus de part de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Takeoff Luxco 1 S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant A

Signatures

Référence de publication: 2009001723/683/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03631. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

**Takeoff Luxco 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 250.475,00.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 114.541.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 1<sup>er</sup> juillet 2008 entre SR TECHNICS HOLDCO II Ltd Co et Monsieur Georg Radon, il résulte que:

- SR TECHNICS HOLDCO II Ltd Co immatriculée 0201034171-2 auprès du Registre de Commerce du Canton de Zürich, domiciliée Flughafenstrasse, CH-8058 Zürich-Flughafen, en Suisse détient

260 parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 25,00 chacune,

74 parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 25,00 chacune.

- Monsieur Greg Radon né le 30 septembre 1958 à Obersiggenthal, en Suisse domicilié 8 Rebenstrasse 5426 Lengnau, en Suisse, ne détient plus de part de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Takeoff Luxco 1 S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant A

Signatures

Référence de publication: 2009001724/683/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03635. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

**Wind Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 140.484.

EXTRAIT

Suite aux résolutions de l'Associé unique de la société, il a été décidé de:

1) Accepter avec effet rétroactif au 29 septembre 2008 la démission des Gérants de Catégorie A, Messieurs Jean Perarnaud et Jens Thomassen:

2) Nommer en tant que nouveau Gérant de Catégorie A, avec effet rétroactif au 29 septembre 2008, en remplacement des gérants démissionnaires:

Monsieur Luis Liduvino QUIROGA PEREZ, né le 6 juin 1978 à Ovideo, Espagne, résidant professionnellement au 2, More London Riverside, Londres SE1 2AP, Grande-Bretagne.

Son mandat sera d'une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009001727/6312/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08367. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080191469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

---

**Cisco Systems Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 186.104.850,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.844.

—  
EXTRAIT

L'associé unique de la Société, la société Cisco Systems Luxembourg International S.a r.l., a transféré son siège du 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, au 412, route d'Esch, L-1030 Luxembourg en date du 1<sup>er</sup> septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - S G G

412F, route d'Esch L-2086 LUXEMBOURG

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009002246/1005/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09832. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

---

**Van Dijck, Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 38.191.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg au siège social le 28 mai 2008*

Le Conseil d'Administration décide, de nommer en son sein Monsieur Yves Van Renterghem à la fonction du Président du Conseil d'Administration.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009002817/9378/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01159. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Immovent, Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 38.189.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg au siège social le 28 mai 2008*

Le Conseil d'Administration décide, de nommer en son sein Monsieur Yves Van Renterghem à la fonction du Président du Conseil d'Administration.

Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2009002820/9378/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01161. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Rosa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 11.297.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg au siège social le 30 juin 2008*

Le Conseil d'Administration décide, de nommer en son sein Monsieur Bernard Felten à la fonction du Président du Conseil d'Administration.

Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2009002827/9378/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09313. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Albion 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

R.C.S. Luxembourg B 122.641.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 31 Octobre, 2006 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Albion 3 S.à r.l. ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et Citco REIF Services (Luxembourg) SA ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Et ce avec effet immédiat du 17 juin, 2008

Fait à Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Signature  
L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2009002264/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08301. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

---

**Incarose, Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 141.801.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg au siège social le 16 septembre 2008*

Le Conseil d'Administration décide, de nommer en son sein Monsieur Bernard Felten à la fonction du Président du Conseil d'Administration.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009002831/9378/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09316. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Capivent S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 54.461.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg au siège social le 1<sup>er</sup> juillet 2008*

Le Conseil d'Administration décide, de nommer en son sein Monsieur Yves Van Renterghem à la fonction du Président du Conseil d'Administration.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009002837/9378/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01163. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Chanteloup Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 24.636.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 6 octobre 2008 au siège de la société*

1. L'assemblée accepte la démission de la S.à.R.L. 'VAN GEET, DERICK & Co, Réviseurs d'entreprises', ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, de son mandat de commissaire, avec effet immédiat suite à la lettre de démission datée du 6 octobre 2008.

En remplacement l'assemblée décide de nommer comme commissaire la S.à.R.L. «VGD Experts-comptables», ayant son siège à L-1258 Luxembourg 6, Rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 53.981. Pour l'exercice du mandat cette société sera représentée par son associée responsable Madame Lutgard Laget. Le commissaire exercera son mandat jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels du 31 décembre 2009.

Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2009002841/9378/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09311. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2008.

---

**Daum Investments International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 33.349.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2008, Madame Luisella MORESCHI s'est démise de ses fonctions d'Administrateur et Madame Romaine FAUTSCH, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg a été appelée aux fonctions d'Administrateur. Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Par décision du Conseil d'Administration du 28 avril 2008, Madame Romaine FAUTSCH et M. Guy BAUMANN ont été nommés dans leurs fonctions d'Administrateurs-délégués, jusqu'en 2011. Ils pourront engager valablement la société, par leurs signatures conjointes, ou conjointement avec la signature d'un autre administrateur.

Le 19 NOV. 2008.

Pour: DAUM INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A.

Experta Luxembourg

Catherine Day-Royemans / Liette Heck

Vice-Président / -

Référence de publication: 2009003757/1017/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08646. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**PALLINGHURST INVESTOR CONSORTIUM (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.734.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fifteen day of December.

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Pallinghurst (Cayman) GP L.P, a limited partnership constituted and existing under the laws of Grand Cayman, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership under the number WK-19200 with its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1,9002, Cayman Islands,

duly represented by Ms Sophie ZINTZEN lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy under private seal, given in Grand Cayman, on December 11, 2008.

2. The Pallinghurst Resources Fund L.P., a limited partnership constituted and existing under the laws of Grand Cayman, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership under the number WK-19204 with its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1,9002, Cayman Islands,

duly represented by Ms Sophie ZINTZEN lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy under private seal, given in Grand Cayman, on December 11, 2008.

3. NGPMR (Cayman) L.P., an limited partnership, constituted and existing under the laws of Cayman, registered under the number HL-20842, with its registered office at c/o Appleby Trust (Cayman) Ltd., Clifton House, 75 Fort Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands;

duly represented by Ms Sophie ZINTZEN lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy under private seal, given in Grand Cayman, on December 11, 2008.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

**Title I.- Form - Name - Duration - Registered office - Purpose**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société á responsabilité limitée" under the name of "PALLINGHURST INVESTOR CONSORTIUM (Lux) S.à r.l." (hereinafter the "Company") which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended and by the present Articles of Incorporation.

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 3.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members and to any other place in Luxembourg-City by means of a resolution of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

**Art. 4.** The object of the Company is the taking of participating interests, in any form whatsoever, in other companies either Luxembourg or foreign, as well as the ownership, management and development of such participating interests.

The purpose of the Company is, in particular, the acquisition of any type of securities, whether negotiable or not, stock, bonds, preferred equity certificates, debentures, notes and other securities, including those issued by any Government or any other international, national or local authority, and of any rights attached thereto, either by way of purchase, contribution, subscription, option or in any other manner except by public issuance, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner. Moreover, the Company may proceed to the acquisition and development of connected patents and licences.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, convertible bonds and debentures, except by public issuance. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

The Company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any form whatsoever in any enterprise or any private corporation as well as to the administration, management, control and development of these participating interests.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial and financial operations, which it may deem useful to enhance or to supplement its purpose.

## **Title II.- Capital - Units**

**Art. 5.** The subscribed capital is set at sixteen thousand five hundred United States Dollars (USD 17,000.-) represented by one million seven hundred (1,700,000) corporate units with a par value of one United States cent (USD 0.01) each.

**Art. 6.** Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by an unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 7.** Each unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

**Art. 8.** If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

**Art. 9.** If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

The unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In the case of the death of a member the unit transfer to non-members is subject to the consent of owners of units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

**Art. 10.** Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

**Art. 11.** For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

## **Title III.- Administration**

**Art. 12.** The Company shall be managed by one or several managers, who need not to be members of the corporation.

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

**Art. 13.** The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing by letter, telefax or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing by letter, telefax or email another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing by letter, telefax or email.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 15.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any person or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be manager, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

**Art. 16.** Towards third parties the Company is validly bound by the joint signature of 2 (two) managers or by the single signature of the sole manager, or by single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

**Art. 17.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 18.** The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December thirty-first of the year two thousand and nine.

**Art. 19.** The annual accounts are drawn up by the managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Out of the annual net profits of the corporation, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The general meeting of members, upon recommendation of the managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

#### Title IV.- Winding up - Liquidation

**Art. 20.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 21.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

##### *Subscription and Payment*

The appearing persons represented as described above have subscribed and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Members	Subscribed capital	Paid-up capital	Number of corporate units
Pallinghurst (Cayman) GP L.P. . . . . .	3,636.-	3,636.-	363,600
The Pallinghurst Resources Fund L.P. . . . . .	5,176.-	5,176.-	517,600
NGPMR (Cayman) L.P. . . . . .	8,188.-	8,188.-	818,800
Total: . . . . .	17,000.-	17,000.-	1,700,000

The 1,700,000 (one million seven hundred thousand) corporate units of the Company have been fully paid-up by the subscribers, proof of which payment having been given to the undersigned notary, so that the amount of USD 17,000.- (seventeen thousand States Dollars) is as of now available to the Company.

##### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

##### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred Euro (EUR 1,700.-).

##### *Resolutions of the members*

The Members of the Company, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital, have immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté,
2. The number of managers is set at 2 (two).
3. The following persons are appointed as managers for an undefined duration:

- The company ATC Management (Luxembourg) S.a r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered under the number R. C. Luxembourg B 103.336, with its registered office at L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté,

- Arne FRANDSEN, businessman, born on December 22, 1966 at Naestved (Denmark), residing at c/- 7<sup>th</sup> Floor 54 Jermyn Street London SW1Y 6LX.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, acting as here above stated, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quinze décembre,

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Pallinghurst (Cayman) GP L.P, une société en commandite constituée sous le droit du Grand Caïman, inscrite au "Registrar of Exempted Limited Partnership" sous le numéro WK-19200, avec siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1,9002, Cayman Islands,

dûment représentée par Maître Sophie ZINTZEN avocate, demeurant professionnellement à, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée au Grand Caïman le 10 décembre 2008.

2. The Pallinghurst Resources Fund L.P., une société en commandite constituée sous le droit du Grand Caïman, inscrite au "Registrar of Exempted Limited Partnership" sous le numéro WK-19204, avec siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1,9002, Cayman Islands,

dûment représentée par Maître Sophie ZINTZEN avocate, demeurant professionnellement à, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée au Grand Caïman le 10 décembre 2008

3. NGPMR (Cayman) L.P., une société en commandite constituée sous le droit du Grand Caïman, inscrite sous le numéro HL-20842, avec siège social à c/o Appleby Trust (Cayman) Ltd., Clifton House, 75 Fort Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands;

dûment représentée par Maître Sophie ZINTZEN, avocate, demeurant professionnellement à, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée au Grand Caïman le 10 décembre 2008

Lesdites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant indiqué, ont requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts.

### **Titre I.- Forme - Dénomination - Durée - Siège - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de "PALLINGHURST INVESTOR CONSORTIUM (Lux) S.à r.l." (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés et en toute autre localité de la ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance.

Il pourra être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.

L'objet de la Société sera, en particulier, l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, certificats d'actions privilégiés, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen sauf par voie d'émission publique, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles et de titres de créance, sauf par voie d'émission publique. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

### **Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à dix-sept mille dollars américains (USD 17.000,-) représenté par un million sept cent mille (1.700.000) parts d'une valeur nominale d'un cent américain (USD 0,01) chacune.

**Art. 6.** Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière responsabilité des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par la majorité des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne a été désignée comme en étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la société proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1er sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 9.** Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayant droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### Titre III.- Administration

**Art. 12.** La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas être nécessairement associé de la Société.

Les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunération et durée des mandats.

**Art. 13.** Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit par lettre, télécopie ou email de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit par lettre, télécopie ou email.

Les votes pourront être également effectués par écrit par lettre, télécopie ou email.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunion des gérants.

**Art. 14.** Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 15.** Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition pour compte de la Société et dans l'intérêt de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des membres, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à toute autre personne ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

**Art. 16.** Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature conjointe de 2 (deux) gérants, ou par la seule signature du gérant unique, ou encore par la seule signature de toute personne à qui le conseil des gérants a délégué le pouvoir de signature.

**Art. 17.** Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

**Art. 18.** L'année sociale commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre, à l'exception du premier exercice social qui débutera au jour de constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année deux mille neuf.

**Art. 19.** A la fin de chaque exercice, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

#### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

**Art. 21.** Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et Paiement*

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont souscrit et libéré par apport en numéraire les montants suivants:

Associés	capital souscrit	capital libéré	nombre de parts sociales
Pallinghurst (Cayman) GP L.P. . . . . .	3.636,-	3.636,-	363.600
The Pallinghurst Resources Fund L.P. . . . . .	5.176,-	5.176,-	517.600
NGPMR (Cayman) L.P. . . . . .	8.188,-	8.188,-	818.800
Total: . . . . .	17.000,-	17.000,-	1.700.000

Les 1.700.000 (million sept cent mille) parts sociales de la Société ont été intégralement libérées par les souscripteurs de sorte que la somme de dix-sept mille dollars américains (USD 17.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ce dont il a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

*Résolutions des associés*

Les associés, représentés comme ci-avant indiqué, représentant l'intégralité du capital social souscrit ont pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté,
2. Le nombre de gérants est fixé à 2 (deux),
3. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée illimitée:

- La société ATC Management (Luxembourg) S.a r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée sous le numéro R. C. Luxembourg B 103.336, avec siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté,

- Monsieur Arne Frandsen, homme d'affaires, né le 22 décembre 1966 à Naestved, demeurant à c/- 7<sup>th</sup> Floor 54 Jermyn Street London SW1Y 6LX.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'à la demande des comparants en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire, ès-qualité qu'il agit, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sophie Zintzen, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2008. LAC/2008/50763. Reçu à 0,5%: soixante-deux euros quatre-vingt-douze cents (62,92 €).

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009004183/9127/384.

(090000715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

**O - Line S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7303 Steinsel, 21, rue des Noyers.

R.C.S. Luxembourg B 107.975.

L'an deux mille huit, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

- 1.- Monsieur Georges BOURSCHEID, ingénieur, demeurant à L-7303 Steinsel, 21, rue des Noyers, agissant en son nom personnel en qualité d'associé et d'un des gérants de la société ci-après spécifiée;
- 2.- Madame Christine FRANCK, épouse de Monsieur Georges BOURSCHEID, maquettiste, demeurant à L-7303 Steinsel, 21, rue des Noyers, agissant en son nom personnel en qualité d'associée et d'un des gérants de la société ci-après spécifiée;
- 3.- Monsieur Olivier BOURSCHEID, étudiant, demeurant à L-7303 Steinsel, 21, rue des Noyers, agissant en son nom personnel en qualité d'associé de la société ci-après spécifiée suite à la cession de parts ci-après spécifiée.
- 4.- Madame Aline BOURSCHEID, étudiante, demeurant à L-7303 Steinsel, 21, rue des Noyers, agissant en son nom personnel en qualité d'associée de la société ci-après spécifiée, suite à la cession de parts ci-après spécifiée.

Lesquels comparants ès-qualités qu'ils agissent déclarent être les seuls associés respectivement gérants suite aux cessions de parts ci-après spécifiées dans la société à responsabilité limitée dénommée "O - LINE S.à r.l." avec siège social à L-7303 Steinsel, 21, rue des Noyers,

société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche Moutrier, préqualifié, en date du 12 mai 2005, publié au Mémorial C numéro 998 du 6 octobre 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 107.975.

Actuellement la société a un capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) divisé en CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Ensuite les comparants agissant en leurs qualités d'associés, respectivement de gérants, représentant l'Intégralité du capital social suite aux cessions de parts ci-après spécifiées, et se considérant comme dûment convoqués à la présente assemblée ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Madame Aline BOURSCHEID, étudiante, demeurant à L-7303 Steinsel, 21, rue des Noyers, déclare que Monsieur Georges BOURSCHEID, ingénieur, demeurant à L-7303 Steinsel, 21, rue des Noyers, lui a cédé la nue-propriété de cinquante (50) parts sociales qu'il détenait dans la prédite société "O - LINE S. à r.l.", aux termes d'une cession de parts sociales reçue sous seing privé en date du 8 octobre 2008 dont un exemplaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré.

Les associés préqualifiés déclarent expressément considérer cette cession comme dûment signifiée à la société.

La cession a été faite contre paiement d'un montant de UN EURO (EUR 1,-) montant qui a été payé avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont titre, quittance et décharge.

Le cessionnaire Madame Aline BOURSCHEID, étudiante, demeurant à L-7303 Steinsel, 21, rue des Noyers, prénommée entrera en jouissance des parts d'intérêts cédées en nue-propriété et en supportera toutes les charges et obligations à partir de ce jour, le cédant le subrogeant dans ses droits.

Les comparants ès-qualités qu'ils agissent agissant en leur qualité d'associés, respectivement de gérants tel qu'indiqué ci-dessus, déclarent accepter ladite cession.

*Deuxième résolution*

Monsieur Olivier BOURSCHEID, étudiant, demeurant à L-7303 Steinsel, 21, rue des Noyers, déclare que Madame Christine FRANCK, épouse de Monsieur Georges BOURSCHEID, maquettiste, demeurant à L-7303 Steinsel, 21, rue des Noyers, lui a cédé la nue-propriété de cinquante (50) parts sociales qu'il détenait dans la prédite société "O - LINE S. à r.l.", aux termes d'une cession de parts sociales reçue sous seing privé en date du 8 octobre 2008 dont un exemplaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré.

Les associés préqualifiés déclarent expressément considérer cette cession comme dûment signifiée à la société.

La cession a été faite contre paiement d'un montant de UN EURO (EUR 1,-) montant qui a été payé avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont titre, quittance et décharge.

Le cessionnaire Monsieur Olivier BOURSCHEID, étudiant, demeurant à L-7303 Steinsel, 21, rue des Noyers, prénommée entrera en jouissance des parts d'intérêts cédées en nue-propriété et en supportera toutes les charges et obligations à partir de ce jour, le cédant le subrogeant dans ses droits.

Les comparants ès-qualités qu'ils agissent agissant en leur qualité d'associés, respectivement de gérants tel qu'indiqué ci-dessus, déclarent accepter ladite cession.

*Troisième résolution*

Suite à ce qui est dit ci-dessus, les associés actuels décident de modifier en conséquence l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR), représenté par CENT (100) parts sociales, d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Les parts sont actuellement réparties comme suit:

1) Monsieur Georges BOURSCHEID, ingénieur, demeurant à L-7303 Steinsel, 21, rue des Noyers, cinquante parts sociales en usufruit . . . . .	50
2) Madame Christine FRANCK, épouse de Monsieur Georges BOURSCHEID, maquettiste, demeurant à L-7303 Steinsel, 21, rue des Noyers, cinquante parts sociales en usufruit . . . . .	50
3) Monsieur Olivier BOURSCHEID, étudiant, demeurant à L-7303 Steinsel, 21, rue des Noyers, cinquante parts sociales en nue-propriété . . . . .	50
4) Madame Aline BOURSCHEID, étudiante, demeurant à L-7303 Steinsel, 21, rue des Noyers, cinquante parts sociales en nue-propriété . . . . .	50
Total; cent parts sociales . . . . .	100"

*Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants ès-qualités qu'ils agissent, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: G. Bourscheid, C. Franck, O. Bourscheid, A. Bourscheid, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 24 décembre 2008 Relation: EAC/2008/15748 Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 31 décembre 2008.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009004170/272/87.

(090000842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

**Taylor Wimpey (Luxembourg) Investments No.2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 21.283.675,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 106.069.

—  
 Veuillez noter que le nouveau nom de l'associé Taylor Woodrow (Luxembourg) S.à r.l. est Taylor Wimpey (Luxembourg) S.à r.l., et que l'adresse est désormais, 16 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (et non 69A, Boulevard de la Pétrusse, L -2320 Luxembourg).

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations  
 Luxembourg, le 28.11.2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003750/5564/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02730. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Taylor Wimpey (Luxembourg) Investments No.2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 21.283.675,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 106.069.

—  
*Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 30 septembre 2008.*

Les actionnaires ont décidé

- D'accepter la démission de M. Jeremy Sampson à la fonction de gérant de la catégorie A avec effet au 9 septembre 2005.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations  
 Luxembourg, le 28.11.2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003749/5564/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02735. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Taylor Wimpey (Luxembourg) Investments No.2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 21.283.675,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 106.069.

—  
*Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 30 août 2008.*

Les actionnaires ont décidé

- D'accepter la démission de M. Ian Morris à la fonction de gérant de la catégorie A avec effet immédiat.

- De nommer M. Jonathan Drake, né le 09 juillet 1975 à Bristol, Grande-Bretagne, demeurant au 10 Chaucer Close, CV37 7PQ Statford Upon Avon (Warwickshire) en Grande-Bretagne, à la fonction de gérant de la catégorie A avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28.11.2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003748/5564/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02733. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(09000404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

### **Jaccar Holdings, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 103.405.

L'an deux mille huit, le deux décembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "JACCAR HOLDINGS", ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

constituée par acte devant Me Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 septembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1256 du 8 décembre 2004, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Me Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 31 août 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 47 du 2 janvier 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital autorisé pour le fixer dorénavant à EUR 1.000.000.000,- (un milliard d'euros), qui sera représenté par 100.000.000 (cent millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

2. Fixation d'une nouvelle date d'échéance du capital autorisé.

3. Renouvellement de l'autorisation donnée au conseil d'administration de procéder à l'émission d'actions nouvelles sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

4. Modification de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) représenté par 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.000.000.000,- (un milliard d'euros) qui sera représenté par 100.000.000 (cent millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 2 décembre 2013, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou

même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription, convertibles ou échangeables, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription convertibles ou échangeables, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des obligations représentant tout ou partie de telles émissions d'obligations.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société."

5. Modification des articles 7, 11 et 16 des statuts afin de les adapter, entre autres, à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis, un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique."

" **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires."

" **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Conseil d'Administration prévu par l'Article 32-3 (5) ci-annexé, décide d'augmenter le capital autorisé pour le fixer dorénavant à EUR 1.000.000.000,- (un milliard d'euros), qui sera représenté par 100.000.000 (cent millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

#### *Seconde résolution*

L'assemblée décide de fixer la date d'échéance du capital autorisé au 2 décembre 2013.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de renouveler l'autorisation donnée au conseil d'administration de procéder à l'émission d'actions nouvelles sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée, suite aux résolutions qui précèdent, décide de modifier l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) représenté par 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.000.000.000,- (un milliard d'euros) qui sera représenté par 100.000.000 (cent millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 2 décembre 2013, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription, convertibles ou échangeables, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription convertibles ou échangeables, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des obligations représentant tout ou partie de telles émissions d'obligations.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société."

#### *Quatrième résolution*

Afin d'adapter les statuts à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'assemblée décide de modifier les articles 7, 11 et 16 pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis, un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique."

" **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires."

" **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants précités ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. LENTZ, E. DUBLET, S. BOULARD, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 5 décembre 2008, LAC/2008/49160. Reçu douze Euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009003714/208/158.

(09000178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Imayou S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.051.

- Le siège social de la société est transféré du 23 avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- L'adresse professionnelle des Administrateurs suivants de la société est modifiée comme suit:

\* Madame Françoise DUMONT, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

\* Mademoiselle Noëlle PICCIONE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

\* Monsieur Jean-François DETAILLE, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

- Le siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, est désormais situé au 12 rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, à LUXEMBOURG (L-1882)

Le 25 septembre 2008.

IMAYOU S.A., SPF

F. DUMONT / N. PICCIONE

*Administrateur / Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2009003554/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09853. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(09000118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Horizon Santé Finance et Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 66.534.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/12/08.

Signature.

Référence de publication: 2009003509/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11090. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080192505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

**Medical Foncier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 97.498.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/12/08.

Signature.

Référence de publication: 2009003508/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10162. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080192504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

**InfoMed S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 134.446.

L'an deux mille huit, le neuf décembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "InfoMed S.A.", ayant son siège social à L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134446, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 107 du 15 janvier 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick NJIWOUA NJAMEN, consultant réseaux indépendant, demeurant à F-57100 Thionville, 33, avenue Albert 1<sup>er</sup>, (France);

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Norbert MEISCH, expert comptable, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Modification du 4<sup>ème</sup> alinéa de l'objet social (article 3 des statuts) afin de donner audit alinéa la teneur suivante:

"La Société aura également pour objet l'acquisition, la gestion pour son compte ou celui d'autrui, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines et de tous droits de propriété intellectuelle, incluant notamment mais non exclusivement tous droits d'auteur sur des logiciels informatiques, tous brevets, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que tous dessins et tous modèles."

2. Changement du régime de signature statutaire actuel des administrateurs et modification afférente de l'article 13 des statuts.

3. Acceptation de la démission de Monsieur Laurent WEBER, fiscaliste, né à Dudelange, le 04 août 1963, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch, de sa fonction d'administrateur de la Société.

4. Nomination de Monsieur Grégory AUZANNEAU, informaticien, né à Metz, (France), le 21 octobre 1984, demeurant à F-57070 Saint-Julien-les-Metz, 15, rue Antilly, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, son mandat prenant fin avec les mandats des autres administrateurs en fonction à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

5. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier le quatrième alinéa de l'objet social (article 3 des statuts) et de lui donner la teneur suivante:

"La Société aura également pour objet l'acquisition, la gestion pour son compte ou celui d'autrui, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines et de tous droits de propriété intellectuelle, incluant notamment mais non exclusivement tous droits d'auteur sur des logiciels informatiques, tous brevets, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que tous dessins et tous modèles."

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le régime actuel de signature des administrateurs afin de donner à l'article 13 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 13.** La Société est valablement engagée par la signature conjointe des 2 administrateurs délégués jusqu'à hauteur de 10.000,- EUR, pour toutes opérations dépassant ce montant; la signature conjointe d'un administrateur délégué et d'un autre administrateur qui n'est pas à charge de la gestion journalière est nécessaire.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature."

*Troisième résolution*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Laurent WEBER, fiscaliste, né à Dudelange, le 04 août 1963, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch, de sa fonction d'administrateur de la Société et lui accorde, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

*Quatrième résolution*

L'assemblée nomme Monsieur Grégory AUZANNEAU, informaticien, né à Metz, (France), le 21 octobre 1984, demeurant à F-57070 Saint-Julien-les-Metz, 15, rue Antilly, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, son mandat prenant fin avec les mandats des autres administrateurs en fonction à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

*Réunion du conseil d'administration*

Les membres du conseil d'administration présents ou représentés, délibérant valablement, nomment Monsieur Grégory AUZANNEAU, préqualifié, à la fonction d'administrateur-délégué de la Société.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: NJIWOUA NJAMEN - MEISCH - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 décembre 2008. Relation GRE/2008/5035. Reçu Douze euros 12,- €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 30 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009003633/231/84.

(090000626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**Elocap Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4802 Rodange, Site du PED.

R.C.S. Luxembourg B 119.842.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003517/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08876. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080192649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

---

**Medical Foncier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 97.498.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/12/08.

Signature.

Référence de publication: 2009003507/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10161. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080192503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

---

**Valamdara S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 123.764.

In the year two thousand and eight.

On the eighteenth of the month of November.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company (société anonyme) "VALAMDARA S.A.", hereinafter referred to as "the Company", with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B123764, incorporated following a deed of Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, on January 11, 2007, published in the Mémorial C number 742 of April 28, 2007.

The meeting is declared open by Mr Paul MARX, docteur en droit, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, acting as chairman, and appointing Ms. Laetitia LENTZ, maître en droit, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as secretary of the meeting.

The meeting appoints as scrutineer Mr. David SANA, maître en droit, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the corporate capital to the extent of EUR 6,090,000.- in order to raise it from its current amount of EUR 31,000.- to EUR 6,121,000.- by the issue of 60,900 new shares with a nominal value of EUR 100.- each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription of 24,360 new shares with a nominal value of EUR 100.- each by the private limited company BALBA INVEST SARL, with registered office in CH-1205 Geneva, (Switzerland), 15, boulevard des Philosophes, and full payment by the latter of said shares by contribution in kind to the extent of two million four hundred and thirty six thousand Euro (EUR 2,436,000.-) of an unquestionable, liquid and enforceable claim owed by the Company, and deriving from a loan granted to the Company, consequently this claim will be cancelled to the extent of the amount of the contribution.

3. Subscription of 24,360 new shares with a nominal value of EUR 100.- each by the private limited company ERISSE INVEST SARL, with registered office in CH-1205 Geneva, (Switzerland), 15, boulevard des Philosophes, and full payment by the latter of said shares by contribution in kind to the extent of two million four hundred and thirty six thousand Euro (EUR 2,436,000.-) of an unquestionable, liquid and enforceable claim owed by the Company, and deriving from a loan granted to the Company, consequently this claim will be cancelled to the extent of the amount of the contribution.

4. Subscription of 12,180 new shares with a nominal value of EUR 100.- each by the private limited company MAYBEL INVEST SARL, with registered office in CH-1205 Geneva, (Switzerland), 15, boulevard des Philosophes, and full payment by the latter of said shares by contribution in kind to the extent of one million two hundred and eighteen thousand Euro (EUR 1,218,000.-) of an unquestionable, liquid and enforceable claim owed by the Company, and deriving from a loan granted to the Company, consequently this claim will be cancelled to the extent of the amount of the contribution.

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association which will have henceforth the following wording: "The corporate capital is set at six million one hundred and twenty one thousand Euro (EUR 6,121,000.-) divided into sixty one thousand two hundred and ten (61,210) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each."

(ii) That the shareholders, their proxy holders and the number of the shares held by them are shown on an attendance-list; this attendance-list after having been checked and signed "ne varietur" by the proxy holders of the shareholders, the bureau of the meeting and the notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the shareholders, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That, the whole corporate capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The corporate capital is increased to the extent of six million and ninety thousand Euro (EUR 6,090,000.-) in order to raise it from its present amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) to six million one hundred and twenty one thousand Euro (EUR 6,121,000.-), by the issue of sixty thousand and nine hundred (60,900) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

### *Subscription - Payment*

The sixty thousand and nine hundred (60,900) new shares with a nominal value of one hundred Euro (100.-) each are subscribed as follows:

Twenty four thousand three hundred and sixty (24,360) new shares are subscribed by the private limited company BALBA INVEST SARL, with registered office in CH-1205 Geneva, (Switzerland), 15, boulevard des Philosophes, and are fully paid up by the latter by contribution in kind to the extent of two million four hundred and thirty six thousand Euro (EUR 2,436,000.-) of an unquestionable, liquid and enforceable claim owed by the Company, and deriving from a loan granted to the Company, consequently this claim is cancelled to the extent of the amount of the contribution.

Twenty four thousand three hundred and sixty (24,360) new shares are subscribed by the private limited company ERISSE INVEST SARL, with registered office in CH-1205 Geneva, (Switzerland), 15, boulevard des Philosophes, and are fully paid up by the latter by contribution in kind to the extent of two million four hundred and thirty six thousand Euro (EUR 2,436,000.-) of an unquestionable, liquid and enforceable claim owed by the Company, and deriving from a loan granted to the Company, consequently this claim is cancelled to the extent of the amount of the contribution.

Twelve thousand one hundred and eighty (12,180) new shares are subscribed by the private limited company MAYBEL INVEST SARL, with registered office in CH-1205 Geneva, (Switzerland), 15, boulevard des Philosophes, and are fully paid up by the latter by contribution in kind to the extent of one million two hundred and eighteen thousand Euro (EUR 1,218,000.-) of an unquestionable, liquid and enforceable claim owed by the Company, and deriving from a loan granted to the Company, consequently this claim is cancelled to the extent of the amount of the contribution.

A valuation report has been drawn-up by the public limited company H.R.T. Révision S.A., R.C.S. Luxembourg B 51238, with its registered office in L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, wherein the contributions have been described and valued.

The conclusion of this report is as follows:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des créances à convertir en capital ne correspond pas au moins à 60.900 actions d'une valeur nominale de EUR 100,00 de VALAMDARA S.A. à émettre en contrepartie."

The report, after having been signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The three subscribers are all represented by Mr Paul MARX, prenamed, by virtue of three proxies given under private seal.

### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of article five of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 5. (paragraph 1).** The corporate capital is set at six million one hundred and twenty one thousand Euro (EUR 6,121,000.-) divided into sixty one thousand two hundred and ten (61,210) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each."

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges to be borne by the present deed are estimated at thirty-four thousand seven hundred Euro.

### *Declaration*

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by an French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit.

Le dix-huit novembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "VALAMDARA S.A.", ci-après dénommée "la Société", avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B123764, constituée suivant acte de Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 janvier 2007, publié au Mémorial C numéro 742 du 28 avril 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul MARX, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Laetitia LENTZ, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David SANA, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 6.090.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- à EUR 6.121.000,- par l'émission de 60.900 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription de 24.360 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune par la société à responsabilité limitée BALBA INVEST SARL, avec siège social à CH-1205 Genève, (Suisse), 15, boulevard des Philosophes, et libération intégrale desdites actions par apport à concurrence de deux millions quatre cent trente-six mille Euros (EUR 2.436.000,-) d'une créance certaine, liquide et exigible due par la Société, et provenant d'un prêt consenti à la Société, ce qui entraînera l'annulation de la créance à concurrence du montant apporté.

3. Souscription de 24.360 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune par la société à responsabilité limitée ERISSE INVEST SARL, avec siège social à CII-1205 Genève, (Suisse), 15, boulevard des Philosophes, et libération intégrale desdites actions par apport à concurrence de deux millions quatre cent trente-six mille Euros (EUR 2.436.000,-) d'une créance certaine, liquide et exigible due par la Société, et provenant d'un prêt consenti à la Société, ce qui entraînera l'annulation de la créance à concurrence du montant apporté.

4. Souscription de 12.180 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune par la société à responsabilité limitée MAYBEL INVEST SARL, avec siège social à CII-1205 Genève, (Suisse), 15, boulevard des Philosophes, et libération intégrale desdites actions par apport à concurrence de un million deux cent dix-huit mille Euros (EUR 1.218.000,-) d'une créance certaine, liquide et exigible due par la Société, et provenant d'un prêt consenti à la Société, ce qui entraînera l'annulation de la créance à concurrence du montant apporté.

5. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à six millions cent vingt et un mille Euros (EUR 6.121.000,-) représenté par soixante et un mille deux cent dix (61.210) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune."

(ii) Que les actionnaires, leur mandataire, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les mandataires des actionnaires ainsi que par les membres du bureau et le notaire, sera conservée à l'étude de celui-ci.

Resteront annexées aux présente acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement les procurations des actionnaires, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire.

(iii) Que, l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée et les actionnaires se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le capital social est augmenté à concurrence de six millions quatre-vingt-dix mille Euros (EUR 6.090.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à six millions cent vingt et un mille Euros (EUR 6.121.000,-), par l'émission de soixante mille neuf cents (60.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### *Souscription - Paiement*

Les soixante mille neuf cents (60.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune sont souscrites comme suit:

Vingt-quatre mille trois cent soixante (24.360) actions nouvelles sont souscrites par la société à responsabilité limitée BALBA INVEST SARL, avec siège social à CH-1205 Genève, (Suisse), 15, boulevard des Philosophes, et libérées intégralement par apport d'une créance certaine, liquide et exigible à concurrence de deux millions quatre cent trente-six mille Euros (EUR 2.436.000), due par la Société, et provenant d'un prêt consenti à la Société, ce qui entraîne l'annulation de la créance à concurrence du montant apporté.

Vingt-quatre mille trois cent soixante (24.360) actions nouvelles sont souscrites par la société à responsabilité limitée ERISSE INVEST SARL, avec siège social à CH-1205 Genève, (Suisse), 15, boulevard des Philosophes, et libérées intégra-

lement par apport d'une créance certaine, liquide et exigible à concurrence de deux millions quatre cent trente-six mille Euros (EUR 2.436.000), due par la Société, et provenant d'un prêt consenti à la Société, ce qui entraîne l'annulation de la créance à concurrence du montant apporté.

Douze mille cent quatre-vingt (12.180) actions nouvelles sont souscrites par la société à responsabilité limitée MAYBEL INVEST SARL, avec siège social à CH-1205 Genève, (Suisse), 15, boulevard des Philosophes, et libérées intégralement par apport d'une créance certaine, liquide et exigible à concurrence de un million deux cent dix-huit mille Euros (EUR 1.218.000.-), due par la Société, et provenant d'un prêt consenti à la Société, ce qui entraîne l'annulation de la créance à concurrence du montant apporté.

Un rapport d'évaluation a été émis par la société anonyme H.R.T. Révision S.A., R.C.S. Luxembourg B51238, avec siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, par lequel les apports ont été décrits et évalués.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des créances à convertir en capital ne correspond pas au moins à 60.900 actions d'une valeur nominale de EUR 100,00 de VALAMDARA S.A. à émettre en contrepartie."

Le rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les trois souscripteurs sont tous représentés par Monsieur Paul MARX, pré-qualifié, en vertu de trois procurations sous seing privé.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de ce qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéa 1<sup>er</sup>)**. Le capital social est fixé à six millions cent vingt et un mille Euros (EUR 6.121.000,-) représenté par soixante et un mille deux cent dix (61.210) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune."

#### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombent à la société sont évalués à trente-quatre mille sept cents Euros.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise et la langue française, déclare par la présente qu'à la demande des personnes comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes personnes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: MARX - LENTZ - SANA - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 novembre 2008. Relation GRE/2008/4716. Reçu trente mille quatre cent cinquante euros 0,5 %: 30.450,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 24 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009003634/231/209.

(09000049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

### **NOVOPHALT OVERSEAS, Société Anonyme, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 28.622.

### **CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait de jugement du tribunal de commerce de Luxembourg du 4 décembre 2008*

Il résulte du jugement du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6<sup>ème</sup> Chambre, siégeant en matière commerciale que les opérations de liquidation de la société NOVOPHALT OVERSEAS SA (jugement n°1243/08), dont le siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire a été dénoncé en date du 17 octobre 2006, ont été déclarées closes pour absence d'actif.

Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> Nathalie FRISCH

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2009003557/1537/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06131. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090000111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**Lanchester S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 123.746.

Le Conseil d'Administration du 21 novembre 2008 a accepté la démission de Monsieur Giovanni CRESPI de ses fonctions d'administrateur de catégorie C, avec effet rétroactif au 3 novembre 2008.

Monsieur Thomas MULLIEZ, né le 10.11.1976 à Croix et demeurant à Via Saint'Orsola 10,1-20123 Milan, Italie, a été co-opté en son remplacement.

Luxembourg, le 28 NOV. 2008.

Pour LANCHESTER S.A.

Experta Luxembourg

Catherine Day-Royemans / Liette Heck

*Vice-President / -*

Référence de publication: 2009003755/1017/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02388. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090000332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**Opera Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 93.831.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003501/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11072. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080192514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

---

**Opéra Finance International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 103.397.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003500/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11071. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080192513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

---

**BCD Travel Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 180, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 36.786.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009003499/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06425. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080192579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

**Almeida S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.672.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2008:*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009003759/657/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10118. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090000501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**OME Investment Acquisition S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 143.244.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of November, at 10 a.m.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the société en commandite par actions OME Investment Acquisition S.C.A. (the "Company") having its registered office in L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on 25th November, 2008, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was presided over by Mr Pierre Stemper, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Patrick Santer, master at laws, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Christelle Rétif, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare themselves duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

1. Re-classification of the one hundred thirty-one thousand (131,000) issued ordinary shares in the Company into one hundred thirty-one thousand (131,000) class A ordinary shares, each with a nominal value of one Euro (€ 1.00).

2. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of one million two hundred forty-five thousand Euro (€ 1,245,000) from currently one hundred thirty-one thousand and one Euro (€ 131,001) to one million three hundred seventy-six thousand and one Euro (€ 1,376,001) by the creation and issue to existing ordinary shareholders and to new subscribers of (i) one million one hundred eighty thousand (1,180,000) class A ordinary shares and (ii) sixty-five thousand (65,000) class B ordinary shares, at an issue price per class A ordinary share of one Euro (€1.00.-) and at an issue price per class B ordinary share of one hundred Euro (€100) out of which one Euro (€ 1.00.-) is to be allocated to the capital account and ninety-nine Euro (€99) are to be allocated to share premium account.

3. Acknowledgement and approval by the meeting that the new ordinary shareholders pursuant to item 2. of the agenda are inscribed on the attendance list in order to participate in the extraordinary general meeting and to vote on the remaining items of the agenda.

4. Creation of an authorised share capital of the Company of additional two hundred sixty million seven hundred eighty-nine thousand Euro (€ 260,789,000) consisting of additional two hundred sixty million seven hundred eighty-nine thousand (260,789,000) class A ordinary shares, with a nominal value of one Euro (€ 1.00) per class A ordinary share; and acknowledgement and approval of the report by OME Investment S.A., the sole manager of the Company, made in accordance with article 32-3 (5) of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies concerning the price, if any, at which the class A ordinary shares of the Company may be issued if issued against a consideration in cash to the extent such issues are being made without reserving any preferential subscription rights of the existing holders of class A ordinary shares.

5. Amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

**" Art. 5. Corporate capital.**

5.1. The Company has an issued and subscribed fully-paid-up capital of one million three hundred seventy-six thousand and one Euro (€ 1,376,001) divided into (i) one million three hundred eleven thousand (1,311,000) class A ordinary shares (the«Class A Ordinary Shares»), (ii) sixty-five thousand (65,000) class B ordinary shares (the«Class B Ordinary Shares») and (iii) one (1) Unlimited Share, all with a nominal value of one Euro (€ 1.00) per Share.

The issued and subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

5.2. The authorised capital of the Company is fixed at additional two hundred sixty million seven hundred eighty-nine thousand Euro (€ 260,789,000) consisting of additional two hundred sixty million seven hundred eighty-nine thousand (260,789,000) Class A Ordinary Shares, each with a nominal value of one Euro (€ 1.00).

Any authorised but unissued Class A Ordinary Shares shall lapse five (5) years after publication in the Mémorial of the notarial deed recording the Shareholders' resolution on the authorised capital.

The Gérant or delegate(s) duly appointed by the Gérant may from time to time issue Class A Ordinary Shares out of the authorised share capital at such times and on such terms and conditions, including issue price, as the Gérant or its delegate(s) may in its or their discretion resolve.

Only the Class A Ordinary Shareholders shall be entitled to preferential rights with respect to the Class A Ordinary Shares to be so issued against cash, unless waived by the relevant Class A Ordinary Shareholders. The Gérant is authorised in accordance with Article 32-3 (5) of the Law to withdraw or restrict such subscription rights. The preferential right to subscribe, if not waived, withdrawn or restricted as aforesaid, may be exercised within a period determined by the Gérant, which may not be less than thirty (30) days from the date of the subscription period, which shall be notified by registered letter. The preferential right to subscribe shall be transferable throughout the subscription period among Class A Ordinary Shareholders.

A capital increase within the limits of the authorised capital shall be recorded by a notarial deed, at the request of the Gérant or its delegate(s) against presentation of the documents establishing the subscription and payments.

5.3. The share premium (if any) paid for the subscription of the Class B Ordinary Shares shall only be distributable to the Class B Ordinary Shares."

6. Deletion of the fourth paragraph of article 7 of the articles of incorporation of the Company and insertion of a new article 7-1 in the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

**" Art. 7.1. Transfer restrictions on the ordinary shares.** Any transfer or pledge by an Ordinary Shareholder of an Ordinary Share or any interest or right arising from an Ordinary Share (an option, warrant or other right to acquire any Ordinary Share (whether by subscription, conversion or otherwise) being deemed to be an interest in an Ordinary Share for this purpose) shall only be made in accordance with the provisions of these Articles or any other agreement between all of the Ordinary Shareholders duly notified to the Company. Any transfer or pledge made otherwise than in accordance with such provisions shall be void and shall not be registered in the Register.

Every transfer and pledge of a Share permitted in accordance with the preceding paragraph shall be entered in the Register. Permitted transfers of Shares shall be effected by delivering the certificate or certificates issued in relation to the Shares to the Company along with an instrument of transfer satisfactory to the Company or by written declarations of transfer inscribed in the Register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney."

7. Amendment of the first paragraph of article 13 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

"The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a supervisory committee composed of not less than three members but not more than seven members, who need not be Shareholders (the«Supervisory Committee")."

8. Insertion of a new last paragraph of article 13 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

"The members of the Supervisory Committee shall not receive any remuneration in connection with their membership on the Supervisory Committee except as otherwise agreed by the Ordinary Shareholders."

9. Deletion of (i) the third sentence of the first paragraph of article 14 and (ii) the third paragraph of article 29, of the articles of incorporation of the Company.

10. Amendment of the second sentence of the second paragraph of article 15 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

"A meeting of the Supervisory Committee must be convened if any three members so require."

11. Amendment of article 30 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 30. Definitions.** In these Articles, the following shall have the respective meaning set out below:

Articles: the present articles of incorporation.

Business Day: any day other than a Saturday on which banks are open for business in Luxembourg.

Class A Ordinary Shareholders: the holders of Class A Ordinary Shares.

Company: OME Investment Acquisition S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions.

Gérant: OME Investment S.A., the associé-gérant-commandité of the Company holding the Unlimited Share.

Law: the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

Ordinary Shareholder(s): the Shareholders) holding Ordinary Shares.

Ordinary Shares: the Class A Ordinary Shares and the Class B Ordinary Shares.

Register: the register of Shares of the Company.

Shareholder(s): each or all of the holders of Ordinary Shares, and the Unlimited Shares.

Shares: together and each of the Ordinary Shares and Unlimited Share(s).

Unlimited Share(s): the Unlimited Share(s) held by the Gérant of the Company."

12. Amendment of the title of chapter VIII and of article 31 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

### "Chapter VIII. Applicable law – Disputes

#### **Art. 31. Applicable Law - Disputes**

31.1. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

31.2. Any dispute, controversy or claim arising out of or in connection with these Articles or their validity shall be finally settled in accordance with the provisions of any agreement between all of the Ordinary Shareholders duly notified to the Company."

13. Appointment of Dr. Karl Josef Neukirchen, Dr. Ralph Josef Neukirchen, Dr Cletius von Pichler to the supervisory committee of the Company

After the foregoing has been approved the meeting unanimously took the following resolution:

#### *First resolution*

The meeting resolved to re-classify the one hundred thirty-one thousand (131,000) issued ordinary shares in the Company into one hundred thirty-one thousand (131,000) class A ordinary shares, each with a nominal value of one Euro (€ 1.00).

#### *Second resolution*

The meeting resolved to create a new class of ordinary shares, namely the class B ordinary shares.

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of one million two hundred forty-five thousand Euro (€ 1,245,000) from currently one hundred thirty one thousand and one Euro (€ 131,001) to one million three hundred seventy-six thousand and one Euro (€ 1,376,001) by the issue of (i) one million one hundred eighty thousand (1,180,000) class A ordinary shares and (ii) sixty-five thousand (65,000) class B ordinary shares, each such ordinary share having a nominal value of one Euro (€1.00.-).

Each of the one million one hundred eighty thousand (1,180,000) new class A ordinary shares has been subscribed at an issue price of one Euro (€ 1.00). Each of the sixty-five thousand (65,000) new class B ordinary shares has been subscribed at an issue price of one hundred Euro (€ 100) out of which one Euro (€ 1.00) is to be allocated to the capital account and ninety-nine Euro (€99) are to be allocated to the share premium account.

The existing shareholders waived to their preferential subscription right and the one million one hundred eighty thousand (1,180,000) new class A ordinary shares have been subscribed and paid in cash by the following subscribers in the proportion as mentioned below pursuant to subscription forms which having been signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities:

Name of subscriber (1)	Subscription of class A ordinary	Subscription price(€) (3)
------------------------	----------------------------------	---------------------------

	shares (2)	
BC European Capital VIII-1 . . . . .	30,204	30,204
BC European Capital VIII-2 . . . . .	30,872	30,872
BC European Capital VIII-3 . . . . .	98,937	98,937
BC European Capital VIII-4 . . . . .	127,069	127,069
BC European Capital VIII-5 . . . . .	127,069	127,069
BC European Capital VIII-6 . . . . .	125,956	125,956
BC European Capital VIII-7 . . . . .	125,956	125,956
BC European Capital VIII-8 . . . . .	124,953	124,953
BC European Capital VIII-9 . . . . .	125,955	125,955
BC European Capital VIII-10 . . . . .	124,394	124,394
BC European Capital VIII-11 . . . . .	71,805	71,805
Blue Capital Equity IV GmbH & Co. KG . . . . .	20,064	20,064
BC European Capital VIII-14 . . . . .	22,315	22,315
BC European Capital VIII-15 . . . . .	1,783	1,783
BC European Capital VIII-16 . . . . .	11,147	11,147
BC European Capital VIII-17 . . . . .	669	669
BC European Capital VIII-18 . . . . .	44	44
European Capital VIII-19 . . . . .	691	691
BC European Capital VIII-20 . . . . .	647	647
BC European Capital VIII-21 . . . . .	290	290
BC European Capital VIII-22 . . . . .	334	334
BC European Capital VIII-23 . . . . .	223	223
BC European Capital VIII-24 . . . . .	3,344	3,344
BC European Capital VIII-25 . . . . .	223	223
BC European Capital VIII-26 . . . . .	3,566	3,566
BC European Capital VIII-27 . . . . .	201	201
BC European Capital VIII-28 . . . . .	111	111
BC European Capital VIII-29 . . . . .	111	111
BC European Capital VIII-30 . . . . .	111	111
BC European Capital VII-31 . . . . .	44	44
BC European Capital VIII-32 . . . . .	67	67
BC European Capital VIII-33 . . . . .	22	22
BC European Capital VIII-34 . . . . .	22	22
BC European Capital VIII-35SC . . . . .	669	669
BC European Capital VIII-36SC . . . . .	44	44
BC European Capital VIII-37SC . . . . .	44	44
BC European Capital VIII-38SC . . . . .	22	22
BC European Capital VIII-39SC . . . . .	22	22
TOTAL . . . . .	1,180,000	1,180,000

All the subscribers are here represented by Mrs Christelle Rétif, prenamed, by virtue of proxies attached.

The sixty-five thousand (65,000) new class B ordinary shares have been subscribed and paid in cash by OME Management Beteiligungs GmbH & Co. KG pursuant to a subscription form which having been signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Evidence of such payments for the new class A ordinary shares and the new class B ordinary shares has been given to the undersigned notary.

#### *Third resolution*

The meeting acknowledged and approved that the new ordinary shareholders of the Company pursuant to the above subscriptions are inscribed on the attendance list of the meeting and shall participate in the meeting and vote on the remaining items of the agenda, having declared themselves duly informed thereof.

#### *Fourth resolution*

The meeting resolved to create an authorised share capital of the Company of additional two hundred sixty million seven hundred eighty-nine thousand Euro (€ 260,789,000) consisting of additional two hundred sixty million seven hun-

dred eighty-nine thousand (260,789,000) class A ordinary shares, with a nominal value of one Euro (€ 1.00) per class A ordinary share.

The meeting resolved to acknowledge and approve the report by OME Investment S.A., the sole manager of the Company, made in accordance with article 32-3 (5) of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies concerning the price, if any, at which the class A ordinary shares of the Company may be issued if issued against a consideration in cash to the extent such issues are being made without reserving any preferential subscription rights of the existing holders of class A ordinary shares.

#### *Fifth resolution*

The meeting resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

#### **" Art. 5. Corporate capital.**

5.1. The Company has an issued and subscribed fully-paid-up capital of one million three hundred seventy-six thousand and one Euro (€ 1,376,001) divided into (i) one million three hundred eleven thousand (1,311,000) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"), (ii) sixty-five thousand (65,000) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares") and (iii) one (1) Unlimited Share, all with a nominal value of one Euro (€1.00.-) per Share.

The issued and subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

5.2. The authorised capital of the Company is fixed at additional two hundred sixty million seven hundred eighty-nine thousand Euro (€ 260,789,000) consisting of additional two hundred sixty million seven hundred eighty-nine thousand (129,789,000) Class A Ordinary Shares, each with a nominal value of one Euro (€ 1.00).

Any authorised but unissued Class A Ordinary Shares shall lapse five (5) years after publication in the Mémorial of the notarial deed recording the Shareholders' resolution on the authorised capital.

The Gérant or delegate(s) duly appointed by the Gérant may from time to time issue Class A Ordinary Shares out of the authorised share capital at such times and on such terms and conditions, including issue price, as the Gérant or its delegate(s) may in its or their discretion resolve.

Only the Class A Ordinary Shareholders shall be entitled to preferential rights with respect to the Class A Ordinary Shares to be so issued against cash, unless waived by the relevant Class A Ordinary Shareholders. The Gérant is authorised in accordance with Article 32-3 (5) of the Law to withdraw or restrict such subscription rights. The preferential right to subscribe, if not waived, withdrawn or restricted as aforesaid, may be exercised within a period determined by the Gérant, which may not be less than thirty (30) days from the date of the subscription period, which shall be notified by registered letter. The preferential right to subscribe shall be transferable throughout the subscription period among Class A Ordinary Shareholders.

A capital increase within the limits of the authorised capital shall be recorded by a notarial deed, at the request of the Gérant or its delegate(s) against presentation of the documents establishing the subscription and payments.

5.3. The share premium (if any) paid for the subscription of the Class B Ordinary Shares shall only be distributable to the Class B Ordinary Shares."

#### *Sixth resolution*

The meeting resolved to delete the fourth paragraph of article 7 of the articles of incorporation of the Company and insertion of a new article 7-1 in the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

**" Art. 7.1. Transfer restrictions on the ordinary shares.** Any transfer or pledge by an Ordinary Shareholder of an Ordinary Share or any interest or right arising from an Ordinary Share (an option, warrant or other right to acquire any Ordinary Share (whether by subscription, conversion or otherwise) being deemed to be an interest in an Ordinary Share for this purpose) shall only be made in accordance with the provisions of these Articles or any other agreement between all of the Ordinary Shareholders duly notified to the Company. Any transfer or pledge made otherwise than in accordance with such provisions shall be void and shall not be registered in the Register.

Every transfer and pledge of a Share permitted in accordance with the preceding paragraph shall be entered in the Register. Permitted transfers of Shares shall be effected by delivering the certificate or certificates issued in relation to the Shares to the Company along with an instrument of transfer satisfactory to the Company or by written declarations of transfer inscribed in the Register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney."

#### *Seventh resolution*

The meeting resolved to amend the first paragraph of article 13 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

"The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a supervisory committee composed of not less than three members but not more than seven members, who need not be Shareholders (the«Supervisory Committee")."

*Eighth resolution*

The meeting resolved to insert a new last paragraph of article 13 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

"The members of the Supervisory Committee shall not receive any remuneration in connection with their membership on the Supervisory Committee except as otherwise agreed by the Ordinary Shareholders."

*Ninth resolution*

The meeting resolved to delete (i) the third sentence of the first paragraph of article 14 and (ii) the third paragraph of article 29, of the articles of incorporation of the Company.

*Tenth resolution*

The meeting resolved to amend the second sentence of the second paragraph of article 15 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

"A meeting of the Supervisory Committee must be convened if any three members so require."

*Eleventh resolution*

The meeting resolved to amend article 30 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 30. Definitions.** In these Articles, the following shall have the respective meaning set out below:

Articles: the present articles of incorporation.

Business Day: any day other than a Saturday on which banks are open for business in Luxembourg.

Class A Ordinary Shareholders: the holders of Class A Ordinary Shares.

Company: OME Investment Acquisition S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions.

Gérant: OME Investment S.A., the associé-gérant-commandité of the Company holding the Unlimited Share.

Law: the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended.

Ordinary Shareholders): the Shareholder(s) holding Ordinary Shares.

Ordinary Shares: the Class A Ordinary Shares and the Class B Ordinary Shares.

Register: the register of Shares of the Company.

Shareholder(s): each or all of the holders of Ordinary Shares, and the Unlimited Shares.

Shares: together and each of the Ordinary Shares and Unlimited Share(s).

Unlimited Share(s): the Unlimited Share(s) held by the Gérant of the Company."

*Twelveth resolution*

The meeting resolved to amend the title of chapter VIII and article 31 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

**"Chapter VIII. Applicable law - Disputes**

**Art. 31. Applicable Law. Disputes**

31.1. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

31.2. Any dispute, controversy or claim arising out of or in connection with these Articles or their validity shall be finally settled in accordance with the provisions of any agreement between all of the Ordinary Shareholders duly notified to the Company."

*Thirteenth resolution*

The meeting resolved to appoint the following persons to the supervisory committee of the Company.

Name	Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Dr Karl Josef Neukirchen	Am Rabenstein 4B D - 61350 Bad Homburg	Manager	17 <sup>th</sup> March, 1942	Bonn Germany
Dr Ralph Josef Neukirchen	Zum Hahnenschrei 15 D- 69168 Wiesloch	Manager	9 <sup>th</sup> September, 1965	Bonn Germany
Mr Cietius von Pichler	Tizianstrasse 129 D - 80638 Munich	Dipl.-Ing. Dr. Techn.	16 <sup>th</sup> May, 1943	Detmold (Germany)

The meeting resolved that:

the term of Dr. Karl Josef Neukirchen shall automatically expire on 28th November, 2010; and

the term of the remaining members of the supervisory committee, including those appointed at the incorporation of the Company, shall expire at the annual general meeting of the Company to be held in 2014.

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, ail of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mil huit, le vingt-huitième jour du mois de novembre, à 10 heures.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions OME Investment Acquisition S.C.A. (la«Société»), ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, constituée suivant acte passé devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 novembre 2008 non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre Stemper, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Christelle Rétif, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'eux figurent sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

Cette liste ainsi que les procurations signées ne varietur seront annexées au présent acte, pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que les actions représentant l'ensemble du capital social sont représentées à cette assemblée et que les actionnaires déclarent être dûment informés de l'ordre du jour de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour décrit ci-après:

1. Reclassification des cent trente et un mille (131.000) actions ordinaires émises dans la Société en cent trente et un mille (131.000) actions ordinaires de classe A, chacune d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,00).

2. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de un million deux cent quarante-cinq mille Euro (€ 1.245.000) d'actuellement cent trente et un mille et un Euro (€ 131.001) à un million trois cent soixante-seize mille et un Euro (€ 1.376.001) par la création et l'émission aux actionnaires ordinaires existants et à des nouveaux souscripteurs de (i) un million cent quatre-vingt mille (1.180.000) actions ordinaires de classe A et (ii) soixante-cinq mille (65.000) actions ordinaires de classe B, à un prix d'émission par action ordinaire de classe A d'un Euro (€ 1,00), et à un prix d'émission par action ordinaire de classe B de cent Euro (€ 100), dont un Euro (€ 1,00) doit être alloué au compte capital et quatre-vingt dix-neuf Euro (€ 99) doivent être alloués au compte prime d'émission.

3. Reconnaissance et approbation par l'assemblée du fait que les nouveaux actionnaires ordinaires, conformément au point 2 de l'ordre du jour, sont inscrits sur la liste de présence afin de participer à l'assemblée générale extraordinaire et au vote sur les points restants de l'ordre du jour.

4. Création d'un capital autorisé de la Société de deux cent soixante millions sept cent quatre-vingt-neuf mille Euro (€ 260.789.000) supplémentaires consistant en deux cent soixante millions sept cent quatre-vingt-neuf mille (260.789.000) actions ordinaires de classe A supplémentaires, d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,00) par action ordinaire de classe A; et reconnaissance et approbation du rapport fait par OME Investment S.A., le gérant unique de la Société, rédigé conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, sur le prix, s'il est fixé, auquel les actions ordinaires de classe A de la Société pourront être émises, si émises en contrepartie d'espèces, dans la mesure où ces émissions sont faites sans être soumises au droit de souscription préférentielle des porteurs d'actions ordinaires de classe A existants.

5. Modification de l'article 5 des statuts de la Société de la manière suivante:

#### « Art. 5. Capital social.

5.1. La Société a un capital émis et souscrit, entièrement libéré, de un million trois cent soixante-seize mille et un Euro (€ 1.376.001) divisé en (i) un million trois cent onze mille (1.311.000) actions ordinaires de classe A (les«Actions Ordi-

naires de Classe A)), (ii) soixante-cinq mille (65.000) actions ordinaires de classe B (les «Actions Ordinaires de Classe B») et (iii) une (1) Action Illimitée, d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,00.-) par Action.

Le capital émis et souscrit par la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Actionnaires adoptée de la manière requise pour les amendements de ces Statuts.

5.2. Le capital autorisé de la Société est fixé à deux cent soixante millions sept cent quatre-vingt-neuf mille Euro (€ 260.789.000) supplémentaires consistant en deux cent soixante millions sept cent quatre-vingt-neuf mille (260.789.000) Actions Ordinaires de Classe A supplémentaires, chacune d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,00) par action.

Toutes les Actions Ordinaires de Classe A autorisées mais non émises expirent cinq (5) ans après la publication au Mémorial de l'acte notarié constatant la résolution des Actionnaires sur le capital autorisé.

Le Gérant ou le(s) délégué(s) dûment nommé(s) par le Gérant, peut émettre de temps en temps des Actions Ordinaires de Classe A à partir de ce capital autorisé, aux moments, et selon les termes et conditions, y compris le prix d'émission, que le Gérant ou son (ses) délégué(s) pourra (pourront) décider de manière discrétionnaire.

Seuls les Actionnaires Ordinaires de Classe A conservent leur droit de souscription préférentielle sur les Actions Ordinaires de Classe A ainsi émises contre espèces, à moins que les Actionnaires Ordinaires de Classe A en question y aient renoncé. Le Gérant est autorisé, en accord avec l'article 32-3 (5) de la Loi, à supprimer ou limiter ces droits de souscription préférentielle. Le droit préférentiel à souscrire, s'il n'y est pas renoncé, ou s'il n'est pas supprimé ou limité comme indiqué ci-dessus, peut être exercé pendant une période déterminée par le Gérant, qui ne peut être inférieure à trente (30) jours à partir de la date d'ouverture de la période de souscription, qui doit être notifiée par lettre recommandée. Le droit de souscription préférentielle est transférable pendant toute la période de souscription entre Actionnaires Ordinaires de Classe A.

Une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé doit être enregistrée par acte notarié, à la demande du Gérant ou de son (ses) délégué(s) contre présentation des documents établissant la souscription et le paiement.

5.3. La prime d'émission (le cas échéant) versée pour la souscription d'Actions Ordinaires de Classe B ne peut être distribuée qu'aux Actions Ordinaires de Classe B."

6. Suppression du quatrième alinéa de l'article 7 des statuts de la Société et introduction d'un nouvel article 7-1 dans les statuts de la Société, se lisant comme suit:

« **Art. 7.1. Restrictions de transfert concernant les actions.** Tout transfert ou mise en gage par un Actionnaire Ordinaire d'une Action Ordinaire ou tout intérêt ou droit découlant d'une Action Ordinaire (une option, un bon de souscription ou tout autre droit permettant d'acquérir une Action Ordinaire (que ce soit par souscription, conversion ou par tout autre moyen) étant considéré comme constituant un intérêt dans une Action Ordinaire pour les présents besoins) doit seulement être réalisé en conformité avec les dispositions des présents Statuts ou de tout autre accord intervenu entre tous les Actionnaires Ordinaires dûment notifié à la Société. Tout transfert ou mise en gage effectué autrement qu'en vertu desdites dispositions est nul et ne sera pas inscrit au Registre.

Tout transfert ou mise en gage d'une Action autorisée suivant l'alinéa précédent doit être inscrit dans le Registre. Les transferts autorisés d'Actions sont effectués par la remise à la Société du ou des certificats émis en relation aux Actions avec un document de transfert donnant satisfaction à la Société ou par déclarations écrites de transfert inscrites au Registre, daté et signé par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes autorisées à ce faire."

7. Modification du premier alinéa de l'article 13 des statuts de la Société de la manière suivante:

"Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant plus particulièrement la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance composé de trois membres au moins et de sept membres au plus qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires (le «Conseil de Surveillance").»

8. Insertion d'un nouvel dernier alinéa de l'article 13 des statuts de la Société de la manière suivante:

«Les membres du Conseil de Surveillance ne reçoivent aucune rémunération en relation avec leur appartenance au Conseil de Surveillance, sauf décision contraire des Actionnaires Ordinaires.»

9. Suppression (i) de la troisième phrase du premier alinéa de l'article 14 et (ii) du troisième alinéa de l'article 29, des statuts de la Société.

10. Modification de la seconde phrase du deuxième alinéa de l'article 15 des statuts de la Société de la manière suivante:

«Une réunion du Conseil de Surveillance doit être convoquée à la demande de trois membres.»

11. Modification de l'article 30 des statuts de la Société de la manière suivante:

« **Art. 30. Définitions.** Dans les présents Statuts, les termes suivants ont le sens indiqué ci-après:

Actions: chaque ou toutes les Actions Ordinaires et les Action(s) Illimitée(s).

Action(s) Illimitée(s): les Action(s) Illimitée(s) détenue(s) par le Gérant de la Société.

Action(s) Ordinaire(s): les Actions Ordinaires de Classe A, les Actions Ordinaires de Classe B.

Actionnaire(s): chaque ou tous les porteur(s) d'Actions Ordinaires et d'Actions Illimitées.

Actionnaire(s) Ordinaire(s): les Actionnaire(s) détenant des Actions Ordinaires.

Actionnaires Ordinaires de Classe A: les porteurs d'Actions Ordinaires de Classe A.

Gérant: OME Investment S.A., l'associé-gérant-commandité de la Société détenant l'Action Illimitée.

Jour Ouvrable: tout jour autre que le samedi, au cours duquel les banques sont ouvertes au Luxembourg.

Loi: la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Registre: le registre des Actionnaires de la Société. Société: OME Investment Acquisition S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise. Statuts: les présents statuts.»

12. Modification du titre du chapitre VIII et de l'article 31 des statuts de la Société de la manière suivante:

### «Chapitre VIII. Loi applicable – Litiges

#### Art. 31. Loi applicable - Litiges

31.1. Toutes les matières qui ne sont pas régies par ces Statuts seront déterminées conformément à la Loi.

31.2. Toute dispute, controverse ou revendication découlant ou en relation avec ces Statuts ou leur validité sera définitivement fixée conformément aux stipulations de tout accord intervenu entre tous les Actionnaires Ordinaires dûment notifié à la Société.»

13. Nomination des Dr. Karl Josef Neukirchen, Dr. Ralph Josef Neukirchen, Dr Cletius von Pichler au comité de surveillance de la Société.

Ayant approuvé ce qui précède, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée a décidé de re-classifier les cent trente-et-un mille (131.000) actions ordinaires émises dans la Société en cent trente-et-un mille (131.000) actions ordinaires de classe A, chacune d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,00).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée a décidé de créer une nouvelle classe d'actions ordinaires, à savoir les actions ordinaires de classe B.

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de un million deux cent quarante-cinq mille Euro (€ 1.245.000) d'actuellement cent trente et un mille et un Euro (€ 131.001) à un million trois cent soixante-seize mille et un Euro (€ 1.376.001) par l'émission de (i) un million cent quatre-vingt mille (1.180.000) actions ordinaires de classe A et (ii) soixante-cinq mille (65.000) actions ordinaires de classe B, chacune de ces actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un Euro (€ 1,00).

Chacune des un million cent quatre-vingt mille (1.180.000) nouvelles actions ordinaires de classe A a été souscrite à un prix d'émission d'un Euro (€ 1,00). Chacune des soixante-cinq mille (65.000) nouvelles actions ordinaires de classe B a été souscrite à un prix d'émission de cent Euro (€ 100) dont un

Euro (€ 1,00) est alloué au compte capital et quatre-vingt dix-neuf Euro (€ 99) sont alloués au compte prime d'émission.

Les actionnaires existants ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel et les un million cent quatre-vingt mille (1.180.000) nouvelles actions ordinaires de classe A ont été souscrites et payées en espèces par les souscripteurs et dans les proportions indiquées ci-dessous, conformément aux bulletins de souscription qui ont été signés par toutes les personnes comparantes et par le notaire instrumentant et qui resteront annexés au présent acte pour être soumis, avec lui, aux formalités d'enregistrement:

Nom du souscripteur	Souscription d'actions ordinaires de classe A	Prix de souscripteur (€)
BC European Capital VIII-1 . . . . .	30.204	30.204
BC European Capital VIII-2 . . . . .	30.872	30.872
BC European Capital VIII-3 . . . . .	98.937	98.937
BC European Capital VIII-4 . . . . .	127.069	127.069
BC European Capital VIII-5 . . . . .	127.069	127.069
BC European Capital VIII-6 . . . . .	125.956	125.956
BC European Capital VIII-7 . . . . .	125.956	125.956
BC European Capital VIII-8 . . . . .	124.953	124.953
BC European Capital VIII-9 . . . . .	125.955	125.955
BC European Capital VIII-10 . . . . .	124.394	124.394
BC European Capital VIII-11 . . . . .	71.805	71.805
Blue Capital Equity IV GmbH & Co. KG . . . . .	20.064	20.064
BC European Capital VIII-14 . . . . .	22.315	22.315
BC European Capital VIII-15 . . . . .	1.783	1.783
BC European Capital VIII-16 . . . . .	11.147	11.147
BC European Capital VIII-17 . . . . .	669	669
BC European Capital VIII-18 . . . . .	44	44

European Capital VIII-19 . . . . .	691	691
BC European Capital VIII-20 . . . . .	647	647
BC European Capital VIII-21 . . . . .	290	290
BC European Capital VIII-22 . . . . .	334	334
BC European Capital VIII-23 . . . . .	223	223
BC European Capital VIII-24 . . . . .	3.344	3.344
BC European Capital VIII-25 . . . . .	223	223
BC European Capital VIII-26 . . . . .	3.566	3.566
BC European Capital VIII-27 . . . . .	201	201
BC European Capital VIII-28 . . . . .	111	111
BC European Capital VIII-29 . . . . .	111	111
BC European Capital VIII-30 . . . . .	111	111
BC European Capital VIII-31 . . . . .	44	44
BC European Capital VIII-32 . . . . .	67	67
BC European Capital VIII-33 . . . . .	22	22
BC European Capital VIII-34 . . . . .	22	22
BC European Capital VIII-35SC . . . . .	669	669
BC European Capital VIII-36SC . . . . .	44	44
BC European Capital VIII-37SC . . . . .	44	44
BC European Capital VIII-38SC . . . . .	22	22
BC European Capital VIII-39SC . . . . .	22	22
TOTAL . . . . .	1.180.000	1.180.000

Les souscripteurs sont ici représentés par Madame Christelle Réatif, prénommée, en vertu de procurations ci-annexées.

Les soixante-cinq mille (65.000) nouvelles actions ordinaires de classe B ont été souscrites et payées en espèces par OME Management Beteiligungs GmbH & Co. KG, conformément à un bulletin de souscription qui a été signé par toutes les personnes comparantes et par le notaire instrumentant et qui restera annexé au présent acte pour être soumis, avec lui, aux formalités d'enregistrement:

La preuve de ces paiements pour les nouvelles actions ordinaires de classe A et les nouvelles actions ordinaires de classe B a été fournie au notaire instrumentant.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée a décidé de reconnaître et d'approuver que les nouveaux actionnaires ordinaires de la Société conformément aux souscriptions ci-dessus, soient inscrits sur la liste de présence de l'assemblée et participent à l'assemblée et au vote des points restants de l'ordre du jour, les souscripteurs se déclarant dûment informés de ce dernier.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée a décidé de créer un capital autorisé de la Société de deux cent soixante millions sept cent quatre-vingt-neuf mille Euro (€ 260.789.000) supplémentaires consistant en deux cent soixante millions sept cent quatre-vingt-neuf mille (260.789.000) actions ordinaires de classe A supplémentaires, d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,00) par action ordinaire de classe A.

L'assemblée a décidé de reconnaître et d'approuver le rapport fait par OME Investment S.A., le gérant unique de la Société, rédigé conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, sur le prix, s'il est fixé, auquel les actions ordinaires de classe A de la Société pourront être émises, si émises en contrepartie d'espèces, dans la mesure où ces émissions sont faites sans être soumises au droit de souscription préférentielle des porteurs d'actions ordinaires de classe A existants.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société de la manière suivante:

##### « Art. 5. Capital social.

5.1. La Société a un capital émis et souscrit, entièrement libéré, de un million trois cent soixante-seize mille et un Euro (€ 1.376.001) divisé en (i) un million trois cent onze mille (1.311.000) actions ordinaires de classe A (les «Actions Ordinaires de Classe A»), (ii) soixante-cinq mille (65.000) actions ordinaires de classe B (les «Actions Ordinaires de Classe B») et (iii) une (1) Action Illimitée, d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,00) par Action.

Le capital émis et souscrit par la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Actionnaires adoptée de la manière requise pour les amendements de ces Statuts.

5.2. Le capital autorisé de la Société est fixé à deux cent soixante millions sept cent quatre-vingt-neuf mille Euro (€ 260.789.000) supplémentaires consistant en deux cent soixante millions sept cent quatre-vingt-neuf mille (260.789.000) Actions Ordinaires de Classe A supplémentaires, chacune d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,00) par action.

Toutes les Actions Ordinaires de Classe A autorisées mais non émises expirent cinq (5) ans après la publication au Mémorial de l'acte notarié constatant la résolution des Actionnaires sur le capital autorisé.

Le Gérant ou le(s) délégué(s) dûment nommé(s) par le Gérant, peut émettre de temps en temps des Actions Ordinaires de Classe A à partir de ce capital autorisé, aux moments, et selon les termes et conditions, y compris le prix d'émission, que le Gérant ou son (ses) délégué(s) pourra (pourront) décider de manière discrétionnaire.

Seuls les Actionnaires Ordinaires de Classe A conservent leur droit de souscription préférentielle sur les Actions Ordinaires de Classe A ainsi émises contre espèces, à moins que les Actionnaires Ordinaires de Classe A en question y aient renoncé. Le Gérant est autorisé, en accord avec l'article 32-3 (5) de la Loi, à supprimer ou limiter ces droits de souscription préférentielle. Le droit préférentiel à souscrire, s'il n'y est pas renoncé, supprimé ou limité comme indiqué ci-dessus, peut être exercé pendant une période déterminée par le Gérant, qui ne peut être inférieure à trente (30) jours à partir de la date d'ouverture de la période de souscription, qui doit être notifiée par lettre recommandée. Le droit de souscription préférentielle est transférable pendant toute la période de souscription entre Actionnaires Ordinaires de Classe A.

Une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé doit être enregistrée par acte notarié, à la demande du Gérant ou de son (ses) délégué(s) contre présentation des documents établissant la souscription et le paiement.

5.3. La prime d'émission (le cas échéant) versée pour la souscription d'Actions Ordinaires de Classe B ne peut être distribuée qu'aux Actions Ordinaires de Classe B."

#### *Sixième résolution*

L'assemblée a décidé de supprimer le quatrième alinéa de l'article 7 des statuts de la Société et d'introduire un nouvel article 7-1 dans les statuts de la Société, se lisant comme suit:

« **Art. 7.1. Restrictions de transfert concernant les actions.** Tout transfert ou mise en gage par un Actionnaire Ordinaire d'une Action Ordinaire ou tout intérêt ou droit découlant d'une Action Ordinaire (une option, un bon de souscription ou tout autre droit permettant d'acquérir une Action Ordinaire (que ce soit par souscription, conversion ou par tout autre moyen) étant considéré comme constituant un intérêt dans une Action Ordinaire pour les présents besoins) doit seulement être réalisé en conformité avec les dispositions des présents Statuts ou de tout autre accord intervenu entre tous les Actionnaires Ordinaires dûment notifié à la Société. Tout transfert ou mise en gage effectué autrement qu'en vertu desdites dispositions est nul et ne sera pas inscrit au Registre.

Tout transfert ou mise en gage d'une Action autorisée suivant l'alinéa précédent doit être inscrit dans le Registre. Les transferts autorisés d'Actions sont effectués par la remise à la Société du ou des certificats émis en relation aux Actions avec un document de transfert donnant satisfaction à la Société ou par déclarations écrites de transfert inscrites au Registre, daté et signé par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes autorisées à ce faire.»

#### *Septième résolution*

L'assemblée a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 13 des statuts de la Société de la manière suivante:

«Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant plus particulièrement la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance composé de trois membres au moins et de sept membres au plus qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires (le "Conseil de Surveillance").»

#### *Huitième résolution*

L'assemblée a décidé d'insérer un nouvel dernier alinéa de l'article 13 des statuts de la Société de la manière suivante:

«Les membres du Conseil de Surveillance ne reçoivent aucune rémunération en relation avec leur appartenance au Conseil de Surveillance, sauf décision contraire des Actionnaires Ordinaires.»

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée a décidé de supprimer (i) la troisième phrase du premier alinéa de l'article 14 et (ii) le troisième alinéa de l'article 29, des statuts de la Société.

#### *Dixième résolution*

L'assemblée a décidé de modifier la seconde phrase du deuxième alinéa de l'article 15 des statuts de la Société de la manière suivante:

«Une réunion du Conseil de Surveillance doit être convoquée à la demande de trois membres.»

#### *Onzième résolution*

L'assemblée a décidé de modifier l'article 30 des statuts de la Société de la manière suivante:

« **Art. 30. Définitions.** Dans les présents Statuts, les termes suivants ont le sens indiqué ci-après:

Actions: chaque ou toutes les Actions Ordinaires et les Action(s) Illimitée(s).

Action(s) Illimitée(s): les Action(s) Illimitée(s) détenue(s) par le Gérant de la Société.

Action(s) Ordinaire(s): les Actions Ordinaires de Classe A, les Actions Ordinaires de Classe B.

Actionnaire(s): chaque ou tous le/les porteur(s) d'Actions Ordinaires et d'Actions Illimitées.

Actionnaire(s) Ordinaire(s): les Actionnaire(s) détenant des Actions Ordinaires.

Actionnaires Ordinaires de Classe A: les porteurs d'Actions Ordinaires de Classe A.

Gérant: OME Investment S.A., l'associé-gérant-commandité de la Société détenant l'Action Illimitée.

Jour Ouvrable: tout jour autre que le samedi, au cours duquel les banques sont ouvertes au Luxembourg.

Loi: la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Registre: le registre des Actionnaires de la Société.

Société: OME Investment Acquisition S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise.

Statuts: les présents statuts.»

#### *Douzième résolution*

L'assemblée a décidé de modifier le titre du chapitre VIII et l'article 31 des statuts de la Société de la manière suivante:

### **«Chapitre VIII. Loi applicable – Litiges**

#### **Art. 31. Loi applicable - Litiges.**

31.1. Toutes les matières qui ne sont pas régies par ces Statuts seront déterminées conformément à la Loi.

31.2. Toute dispute, controverse ou revendication découlant ou en relation avec ces Statuts ou leur validité sera définitivement fixée conformément aux stipulations de tout accord intervenu entre tous les Actionnaires Ordinaires dûment notifié à la Société..»

#### *Treizième résolution*

L'assemblée a décidé de nommer les personnes suivantes au comité de surveillance de la Société:

Nom	Adresse	Titre	Date de naissance	Lieu et pay de naissance
Dr Karl Josef Neukirchen	Am Rabenstein 4B D - 61350 Bad Homburg	Gérant de sociétés	17 mars 1942	Bonn Germany
Dr Ralph Josef Neukirchen	Zum Hahnenschrei 15 D- 69168 Wiesloch	Gérant de sociétés	9 septembre 1965	Bonn Germany
Mr Cietius von Pichler	Tizianstrasse 129 D - 80638 Munich	Dipl.-Ing. Dr. Techn.	16 mai 1943	Detmold (Germany)

L'assemblée a décidé que:

- le terme du mandat du Dr. Karl Kosef Neukirchen expirera automatiquement le 28 Novembre, 2010; et
- le terme du mandat des autres membres du comité de surveillance, y compris ceux qui ont été nommés lors de la constitution de la Société, expirera lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2014. Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate qu'à la requête des parties comparantes, cet acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties la version anglaise fera foi en cas de divergence entre les textes français et anglais.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute,

Signé: P. TEMPER, P. SANTER, C. RÉTIF et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 décembre 2008. Relation: LAC/2008/49298. Reçu à 0.50 % trente huit mille quatre cent euros (38400€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009003696/242/628.

(090000558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Zatra SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 62.963.

L'an deux mille huit, le premier décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ZATRA S.A." (numéro d'identité 2004 22 20 923), avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 62.963, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée et sous la dénomination de "ZATRA, S. à r.l." suivant acte reçu par le notaire Roger ARRENSDORFF, alors de résidence à Wiltz, en date du 23 décembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 204 du 2 avril 1998 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 11 juillet 2007, publié au Mémorial C, numéro 2199 du 4 octobre 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pascal COLLET, employé privé, demeurant professionnellement à Bertrange, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Que la société a un capital social de cent mille euros (€ 100.000.-), représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

IV.- Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Que la présente assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour,

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Pascal COLLET, employé privé, né à Libramont (Belgique) le 16 juin 1971, demeurant professionnellement à L-8077 Bertrange, 200, rue de Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Yves FRAPPIER, administrateur de société, né à Luxembourg le 24 mai 1962, demeurant professionnellement à L-8077 Bertrange, 200, rue de Luxembourg, comme commissaire-vérificateur.

*Quatrième résolution*

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximative-ment à huit cents euros (€ 800,-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: COLLET, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 3 décembre 2008. Relation: CAP/2008/3664. Reçu douze euros (12,-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 16 décembre 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009003716/236/69.

(090000221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Arlington International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 94.629.

*Extrait des résolutions prises par les associés lors de l'assemblée générale du 10 juillet 2008*

1. La démission de Monsieur Godfrey Abel, gérant de classe A avec effet au 30 juin 2008 a été acceptée.
2. Monsieur Andreas Demmel, employé privé, né le 11 avril 1969 à Munich, Allemagne, résidant professionnellement au 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, est nommé gérant de classe A de la société avec effet au 30 juin 2008 et pour une période indéterminée.
3. La démission de Monsieur Jeff Pulsford, gérant de classe B avec effet au 30 juin 2008 a été acceptée.
4. Monsieur Nigel Pope, employé privé, né le 10 juillet 1964 à Orpington au Royaume Uni et résidant au 3, Rolleston close, BR5 1AN Orpington, Kent, Royaume Uni est nommé gérant de classe B de la société avec effet au 30 juin 2008 et pour une période indéterminée.
5. Monsieur Dominique Prince, employé privé, né le 29 octobre 1978 à Malmedy en Belgique et résidant professionnellement au 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, est nommé gérant supplémentaire de classe B de la société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2008 et pour une période indéterminée.
6. Le siège social de la société est transféré du 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Arlington International S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009003545/1649/28.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10196. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Samorfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 60.252.

EXTRAIT

Suite aux résolutions circulaires prises par le Conseil d'Administration tenu le 28 octobre 2008, la modification suivante a été décidée:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet rétroactif au 3 novembre 2008.

Aurore DARGENT  
*Mandataire*

Référence de publication: 2009003542/751/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09589. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**Jofut S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 101.397.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un gérant*

Référence de publication: 2009003504/50/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11130. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

---

**Jofut S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 101.397.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un gérant*

Référence de publication: 2009003505/50/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11133. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

---

**Resultatsystem Internationell, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 91.910.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un gérant*

Référence de publication: 2009003503/50/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11125. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

---

**Redmond Consulting S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 116.519.

Nous vous confirmons la dénonciation du siège de la société REDMOND CONSULTING SA RCS Luxembourg B 116.519

Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Pascal HENNUY / François DIFFERDANGE.

Référence de publication: 2009003498/4181/11.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09410. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Socafam & Cie, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 66.100.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009003782/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04253. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**CONVIS Herdbuch Service Elevage et Génétique, Société Coopérative.**

Siège social: L-9085 Ettelbruck, 4, Zone Artisanale et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 113.221.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos &amp; Associés S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2009003778/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09013. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Travel Ring International, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 50.583.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos &amp; Associés S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2009003779/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08987. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Smart-Travel Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 103.256.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos &amp; Associés S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2009003780/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08986. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Holding Patrimoniale Hirsch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 77.856.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 29 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003765/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07386. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Interassurances Pauly & Lamby et Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.266.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009003485/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06416. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

**Taylor Wimpey (Luxembourg) 2006 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.834.

Veillez noter que le nouveau nom de l'associé Taylor Woodrow plc est Taylor Wimpey plc, et que l'adresse est désormais, 80 New Bond Street, Londres W1S 1SB, Grande-Bretagne (et non 2 Princes Way, Solihull (West Midlands) B91 3ES, Grande-Bretagne).

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28.11.2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003747/5564/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02757. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**K'FE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5252 Sandweiler, 12, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 110.526.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à.r.l.  
Signature

Référence de publication: 2009003781/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08985. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Koukab S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 86.706.

L'an deux mille huit, le vingt novembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "KOUKAB S.A." (numéro d'identité 2002 22 07 564), avec siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 86.706, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 mars 2002, publié au Mémorial C, numéro 974 du 26 juin 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Ana NEVES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Que la société a un capital social de neuf cent mille euros (€ 900.000,-), représenté par neuf cents (900) actions d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000,-) chacune.

IV.- Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Que la présente assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour,

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société de droit britannique "DAMSOR LIMITED", avec siège social à BS25 1AG Somerset (Royaume-Uni), 40, Woodborough Road, Winscombe, inscrite au registre des sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 7261567.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer la société de droit britannique "IAS CONSULTING LIMITED", avec siège social à LN1 1XG, 15, Lincoln (Royaume-Uni), Newland, inscrite au registre des sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 4261567 comme commissaire-vérificateur.

*Quatrième résolution*

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à huit cent cinquante euros (€ 850,-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: NEVES, JANIN, J.M. WEBER, A.WEBER.

Enregistré à Capellen, le 21 novembre 2008. Relation: CAP/2008/3553. Reçu douze euros (12,-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 2 décembre 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009003715/236/68.

(090000222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Dorset Investments S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 135.687.

—  
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social sis, 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg; et la société DORSET INVESTMENTS S.A., société anonyme, conclue en date du 25 janvier 2008, a pris fin en date du 15 décembre 2008, avec prise d'effet au 15 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

*Le domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2009003497/1022/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08734. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

**Automobiles Origer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3813 Schifflange, 55-57, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 65.923.

—  
Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009003495/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06398. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080192572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

---

**Bookless Developments S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 103.283.

—  
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social sis, 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg; et la société BOOKLESS DEVELOPMENTS S.A., société anonyme, conclue en date du 6 octobre 2004, a pris fin en date du 15 décembre 2008, avec prise d'effet au 15 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

*Le domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2009003478/1022/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08717. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**Covit Home S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 135.249.

—  
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social sis, 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg; et la société COVIT HOME S.A., société anonyme, conclue en date du 13 juin 2008, a pris fin en date du 15 décembre 2008, avec prise d'effet au 15 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

*Le domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2009003476/1022/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08712. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**TechnoMarine S.A, Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 133.021.

—  
Il résulte d'une décision du conseil d'administration de TechnoMarine S.A, une société de droit suisse, tenu par voie circulaire, que les pouvoirs de signature de la succursale de droit luxembourgeois sont modifiés comme suit:

1. de conférer dorénavant une signature collective à Monsieur Grégory Guissard en qualité de gérant de TechnoMarine S.A., Succursale Luxembourg.

A cet effet, Monsieur Grégory Guissard aura les pouvoirs suivants, avec pouvoir de signature collective avec Monsieur Gilbert Ohayon, (i) la gestion des activités commerciales courantes de la succursale, conformément aux orientations et politiques stratégiques établies par le conseil d'administration de TechnoMarine S.A., y compris les activités liées aux actifs attribués par TechnoMarine S.A. à la succursale ainsi que les activités liées à la gestion et à l'administration des distributions et des investissements, (ii) la représentation de la succursale vis-à-vis des administrateurs ou organisme luxembourgeois et (iii) l'ouverture et la gestion des comptes bancaires ouverts au nom de la succursale.

2. de conférer à Madame Agnès Espinasse une signature conjointe au sein de TechnoMarine S.A., Succursale Luxembourg, au côté des deux gérants.

3. de conférer à Madame Caroline de Tarragon une signature conjointe au sein de TechnoMarine S.A., Succursale Luxembourg, au côté des deux gérants.

4. de conférer à Madame Caroline de Tarragon une signature conjointe sur les comptes bancaires ouverts au nom de la Succursale.

Les pouvoirs de Messieurs Gilbert Ohayon et Grégory Guissard et de Madame Agnès Espinasse étant maintenus.

Pour extrait certifié conforme

Grégory Guissard

Gérant, dûment autorisé

Référence de publication: 2009003552/795/29.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09836. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**Melp S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 125.575.

—  
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social sis, 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg; et la société MELP S.A., société anonyme, conclue en date du 7 mai 2007, a pris fin en date du 15 décembre 2008, avec prise d'effet au 15 décembre 2008

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009003490/1022/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08726. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

---

**Albion Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

R.C.S. Luxembourg B 122.638.

—  
Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 31 Octobre, 2006 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Albion Holdco S.à r.l. ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et

Citco REIF Services (Luxembourg) SA ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Et ce avec effet immédiat du 17 juin, 2008.

Fait à Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Signature

L'Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2009002261/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08307. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

---

**Albion 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

R.C.S. Luxembourg B 122.639.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 31 Octobre, 2006 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Albion 1 S.à r.l. ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et Citco REIF Services (Luxembourg) SA ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Et ce avec effet du 17 juin, 2008.

Fait à Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Signature

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2009002262/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08305. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

---

**SBRE RR Resi Prop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

R.C.S. Luxembourg B 121.106.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 31 Octobre, 2006 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

SBRE RR Resi Prop S.à r.l. ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et Citco REIF Services (Luxembourg) SA ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Et ce avec effet du 17 juin, 2008.

Fait à Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Signature

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2009002260/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08227. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

---

**SBRE RR Retail 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

R.C.S. Luxembourg B 121.111.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 31 Octobre, 2006 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

SBRE RR Retail 2 S.à r.l. ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et Citco REIF Services (Luxembourg) SA ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Et ce avec effet du 17 juin, 2008.

Fait à Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Signature

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2009002257/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08212. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

---